

| | |
|---|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain | A3 |
| Région - Formation - Visa | 501 |

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment son article L214-12,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 et son programme d'actions « Emploi, orientation, formation professionnelle »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le règlement d'intervention des aides à la mobilité internationale,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle,
insertion

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 774 400 € au CNAM des Pays de la Loire afin de cofinancer le programme de formation "hors temps de travail",

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 774 400 € pour le cofinancement du programme de formation "hors temps de travail" avec le CNAM des Pays de la Loire,

APPROUVE

la convention présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 12 900 € pour un projet de mobilité internationale « Assistant(e) import-export Vendée » porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers", présentée en annexe 2,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 12 900 € pour le projet de mobilité internationale « Assistant(e) import-export Vendée » porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers",

AUTORISE

la Présidente à signer la convention-type correspondante relative à une subvention d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée lors du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

ATTRIBUE

une subvention de 21 670 € pour un projet de mobilité internationale « Assistant(e) import-export Loire-Atlantique » porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers", présentée en annexe 3,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 21 670 € pour un projet de mobilité internationale « Assistant(e) import-export Loire-Atlantique » porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation

(BACF), au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention-type correspondante relative à une subvention d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée lors du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

ATTRIBUE

une subvention de 15 840 € pour un projet de mobilité internationale « Maçon terre crue et coordinateur en rénovation énergétique et biosourcée» porté par NORIA ET COMPAGNIE, relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers", présentée en annexe 4,

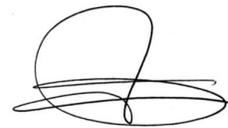
AFFECTE

une autorisation d'engagement de 15 840 € pour un projet de mobilité internationale « Maçon terre crue et coordinateur en rénovation énergétique et biosourcée» porté par NORIA ET COMPAGNIE, au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers",

AUTORISE

la Présidente à signer la convention-type correspondante relative à une subvention d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée lors du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs